

OBJET : DOMTIAGES CAUSES PAR LE CYCLONE HYACINTHE SUR LA VOIRIE  
COMMUNALE  
DEMANDE DE SUBVENTION  
APPROBATION DES PROJETS

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par lettre du 18 mars 1980, Monsieur le Préfet m'indique que pour mener à bien et sans retard les réparations de voirie communale, il a décidé de permettre aux Communes d'utiliser les crédits du Fonds Routier 1980 en prenant pour base la dotation de 1979.

C'est ainsi que j'ai engagé des travaux urgents pour un montant de 1 534 508,65 F, se répartissant comme suit :

- Chemin de Bois Rouge.....	708 482,87 F
- Voie de la Z.D.C. du Chaudron.....	348 172,02 F
- Chemin des Anglais (Montagne 15ème).....	53 857,50 F
- Chemin de l'Ancienne Poste (Montagne 8ème).....	57 976,25 F
- Chemin du Colorado (Montagne 8ème).....	75 680,00 F
- Quai Ouest.....	29 926,50 F
- Ruelle Avé Maria.....	28 897,31 F
- Chemin de l'Evêché.....	47 446,20 F
- Voie d'accès au Stade de l'Est.....	50 000,00 F
TOTAL.....	1 534 508,65 F

Par ailleurs, il est prévu de réaliser d'autres opérations qui seront soumises à l'approbation de Monsieur le Préfet.

Il s'agit des réfections suivantes :

- Chemin du Grand Canal.....	210 000,00 F
- Route Digue.....	500 000,00 F
- Brette Moufia-Bois de Nèfles et Chemin Moufia les Hauts-CD.60.....	1 500 000,00 F
- Chemin Lancastel.....	400 000,00 F
- Chemin Demour.....	20 000,00 F
- Chemin des Poincétias.....	420 000,00 F
- Chemin Ilet à Quinquina.....	1 385 491,35 F
- Passage Ravine Ruisseau Blanc (Montagne 9ème)....	160 000,00 F
- Chemin Raphaël Sautron (Bretagne).....	150 000,00 F
- Le Brûlé (divers).....	200 000,00 F
- Bellepierre (divers).....	50 000,00 F
- Chemin Hautbois (Montagne 8ème).....	50 000,00 F
- Chemin Lacroix (Montagne).....	50 000,00 F
- Rue du Bois de Nèfles.....	100 000,00 F

.../...

- Chemin Montauban.....	50 000,00 F
- Chemin de Jouvancourt (Bois de Nèfles).....	150 000,00 F
- Chemin de la Comète (St-François).....	20 000,00 F
- Chemin Apavou (Ste-Clotilde).....	10 000,00 F
- Jonction Chemin Hautbois/Chemin Neuf.....	10 000,00 F
- Chemin du Cimetièrc (Bretagne).....	20 000,00 F
- Chemin du Stade (Bois de Nèfles).....	20 000,00 F
- Chemin Lory les Hauts.....	20 000,00 F
- Chemin Neuf (Montagne).....	200 000,00 F
- Chemin Nourry (Bretagne).....	10 000,00 F
- Chemin Sévagamy (Ste-Clotilde).....	10 000,00 F
- Chemin de la Vigie (Montagne).....	10 000,00 F
- Jonction Chemin de la Grotte/Chemin W.Clain.....	80 000,00 F
- Chemin Baptiste (St-François).....	120 000,00 F
- Jonction Chemin Tessan/Chemin Lory.....	10 000,00 F
- Chemin William Clain.....	10 000,00 F
- Chemin Damour (Bretagne) (complément).....	20 000,00 F
- Chemin Bellevue (Bretagne).....	550 000,00 F
- Rue Bridot (Ste-Clotilde).....	10 000,00 F
- Rue Jacob de Cordemoy (Ste-Clotilde).....	10 000,00 F
- Chemin des Anglais -réfection de caniveaux.....	150 000,00 F
- Chemin du Colorado -réfection de caniveaux.....	180 000,00 F
- Chemin de l'Ancienne Poste -réfection de caniveaux	50 000,00 F
- Quai Ouest (réfection totale).....	900 000,00 F
TOTAL.....	7 815 491,35 F
TOTAL GENERAL...	<u>9 350 000,00 F</u>

Je vous demande de bien vouloir :

- approuver ce programme
- m'autoriser :
  - à procéder aux consultations d'entreprises pour les travaux non réalisés
  - à passer les marchés nécessaires avec les entreprises moins-disantes
  - à solliciter auprès de Monsieur le Préfet, les subventions correspondantes.

**LE MAIRE** - Mesdames, Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Vous avez ici la somme de 1 534 508,65 F qui correspond à notre dotation du F.I.R et qui a été placée sur des chemins dont les réparations s'avéraient urgentes.

Je rappelle que le Chef de l'Etat nous a dit que les chemins communaux seront réparés à 100 %.

D'après ce que nous avons fourni et d'après ce que nos Services Techniques ont estimé, la somme se monte à 9 350 000 F et ce nous annonce aujourd'hui la somme de 8 279 425 F.

VC - At Reims le 16 Septembre 1980  
 P/le Préfet, Le Secrétaire Général  
 Signé: Richier OULTRAUX  
 Faire copie certifiée conforme  
 Faire le Préfet, le Chef de Bureau délégué  
 Jacques Lacoste

Je me propose donc de voir auprès des Services de l'Équipement et de la Préfecture pourquoi il y a cette différence. Je ne manquera pas de vous en faire part dès que j'aurai une réponse.

M. Jean Marie DUPUIS - Est-ce qu'il y a la totalité dans cette liste et est-ce que tout a été bien revu ?

LE MAIRE - Cette liste est davantage indicative, et correspond à ce qu'on va faire. C'est une enveloppe globale avec des chiffres indicatifs. En fait, on pourra jouer très peu sur les chiffres mais on pourra évoluer suivant que le travail sera plus important d'un côté ou de l'autre.

M. Jean Marie DUPUIS - Et la procédure de remboursement de subvention ? Est-ce que ce sera remboursé chemin par chemin ou globalement ?

LE MAIRE - Nous avons cette enveloppe et nous devons présenter des dossiers qui correspondent à cette enveloppe. Nous allons engager les études (pour certaines routes, les études ont déjà été faites).

Au fur et à mesure que celles-ci seront réalisées, nous allons engager, dans la limite des crédits disponibles.

M. Marc GERARD - Je voudrais faire une remarque quant à la conduite des travaux : en fait, il y a sur certaines routes, notamment sur la route de Grand Canal à la Bretagne, des parties sont très abîmées et ce chemin est fréquenté par beaucoup de gens.

Au lieu de commencer par les Hauts, est-ce qu'il n'y aurait pas moyen de renforcer les parties les plus fréquentées avant. Je sais bien que cela n'est pas très logique mais il y a des trous énormes.

LE MAIRE - Mesdames, Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

x

x x